

LE PETIT JOURNAL



Septembre 2013

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silvetti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

LE MOT DU MAIRE

Bonne rentrée à tous !

A tous les élèves fréquentant notre école Edgar GASCON, mais également à tous les autres, de la maternelle aux étudiants, je vous souhaite une très bonne année scolaire 2013/ 2014.

Rentrée également pour les artistes et sportifs assidus aux activités proposées par les associations locales. Je tiens à saluer une nouvelle fois tous les bénévoles pour leur engagement dans l'animation de notre village.

Point sur les travaux : une fin d'année bien active !

Cela fait un an que les travaux d'aménagement de la traversée, rue de Saint-Mihiel et rue de Verdun ont débuté. Encore un peu de patience, les travaux avancent bien et seront terminés avant l'hiver. Cet important chantier, de compétence intercommunale, met en valeur notre village et j'en suis certain contribuera à le rendre encore plus attractif.

L'éclairage public, également de compétence intercommunale, est revu sur l'ensemble de notre village avec le remplacement des lampes ou néons par un système plus économe et la pose de quelques candélabres supplémentaires dans les zones mal éclairées.

Dans les prochaines semaines, la maison acquise par la codecom de Verdun à l'entrée de la rue de la Marjolaine sera démolie pour sécuriser et embellir ce quartier.

Au niveau des travaux de compétence communale, la réhabilitation en deux logements du presbytère et les travaux au cimetière commenceront dans les prochaines semaines.

Une fin d'année qui s'annonce donc bien active !

A bientôt.

Votre Maire, Louis KUTSCHRUITER



PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 25 octobre 20 h 30

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Léo VARIN, né le 06/07/2013
Manaël GABORIT, né le 09/07/2013
Emy NIEDER, née le 13/09/2013

Mariage :

GIRBONE Jérémy et PATACCHINI Virginie
le 17/08/2013





DELIBERATIONS

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil que le comptable du trésor n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états présentés, pour lesquels le recouvrement est devenu impossible et les poursuites inopérantes.

Il demande en conséquence l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève à la somme de 128,60 € pour le budget général et de 171,76 € pour le budget des eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE la mise en non-valeur des sommes de 128,60 € d'une part et 171,76 € pour le service des eaux, d'autre part dit que la somme de 128,60 € sera prise à l'article 022 du budget général et sera imputée à l'article 6541.

Il charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Modification budgétaire

Il est nécessaire de faire l'acquisition de tables et de chaises pour l'école ainsi que de matériel pour la cantine. Afin de régler les factures à venir, il est nécessaire de faire les modifications suivantes :

Dépense : Article 2313 opération n° 37 : - 3 500 €

Recette : Article 2184 : + 3 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les modifications comme proposées et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Convention de répartition des charges de personnel

La convention de répartition des charges de logistique conclue entre la commune et la Communauté de Communes en vigueur jusqu'au 31 janvier 2011 doit être renouvelée.

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le renouvellement de la convention à compter du 1^{er} février 2011 pour une durée de quatre ans soit jusqu'au 31 janvier 2015 et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Tarif cantine

L'entreprise INNOVA ne pouvant pas renouveler la convention concernant la livraison des repas pour la cantine scolaire, il est nécessaire de choisir un autre prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition faite par HENRY TRAITEUR situé à Dugny concernant la confection des repas.
- Dit qu'une convention sera signée avec la communauté du Val de Meuse pour la livraison de ces repas.
- Fixe le prix du repas à 5,00 € (repas et transport) pour l'année 2013/2014.
- Dit que ce prix pourra être modifié selon les besoins en cours d'année et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Projet de création d'une Communauté d'Agglomération

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons reçu :

- un arrêté préfectoral nous proposant un projet de périmètre en vue de la création d'une Communauté d'Agglomération par fusion des codecoms de Charny-sur-Meuse, Meuse Voie Sacrée, Val de Meuse et Vallée de la Dieue et Verdun,

- les statuts précisant les compétences de cette future Communauté.

Conformément à ce même article, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet de périmètre et sur les statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le périmètre retenu dans l'arrêté préfectoral susvisé,
- Approuve les statuts tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral,
- Approuve sans réserve la création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Charny-sur-Meuse, de Meuse Voie Sacrée, du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue et Verdun au 1^{er} janvier 2014.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Communauté d'Agglomération : représentativité des Communes Rurales

Après avoir approuvé le périmètre et les statuts du projet de communauté d'agglomération, le Conseil Municipal peut délibérer sur le nombre et la répartition des conseillers communautaires au sein de la future Communauté d'Agglomération.

Considérant la spécificité de cette structure intercommunale qui nécessite un accord local de gouvernance pour une meilleure représentativité des communes rurales,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et une abstention :

- Adopte la proposition de gouvernance de 97 délégués comme proposée ci-dessous pour la communauté d'agglomération qui sera créée autour de Verdun au 1^{er} janvier 2014.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Commune	Population municipale sans double compte	Nb de sièges	Commune	Population municipale sans double compte	Nb de sièges
Beaumont-en-Verdunois	0	1	Landrecourt-Lempire	193	1
Bezonnvaux	0	1	Lemmes	230	1
Cumières-le-Mort-Homme	0	1	Fromeréville-les-Vallons	234	1
Fleury-devant-Douaumont	0	1	Ambly-sur-Meuse	248	1
Haumont-près-Samogneux	0	1	Sivry-la-Perche	256	1
Louvemont-Côte-du-Poivre	0	1	Villers-sur-Meuse	263	1
Ornes	6	1	Tilly-sur-Meuse	275	1
Douaumont	8	1	Génicourt-sur-Meuse	275	1
Béthincourt	29	1	Rupt-en-Woëvre	305	1
Osches	51	1	Les Souhesmes-Rampont	328	1
Saint-André-en-Barrois	58	1	Souilly	360	1
Vadelaincourt	66	1	Les Monthairons	381	1
Julvécourt	68	1	Belleray	432	2
Vaux-devant-Damloup	70	1	Nixéville-Blercourt	448	2
Heippes	71	1	Belrupt-en-Verdunois	481	2
Récourt-le-Creux	75	1	Charny-sur-Meuse	560	2
Samogneux	76	1	Ancemont	599	2
Rambuzin-et-Benoite-Vaux	87	1	Bras-sur-Meuse	705	2
Senoncourt-les-Maujouy	102	1	Sommedieue	935	2
Ville-sur-Cousances	111	1	Haudainville	962	2
Champneuville	118	1	Dugny-sur-Meuse	1321	3
Vacherauville	125	1	Dieue-sur-Meuse	1398	3
Marre	165	1	Thierville-sur-Meuse	3071	4
Chattancourt	168	1	Belleville-sur-Meuse	3203	5
Montzéville	171	1	Verdun	18513	28
Bethelainville	191	1			

Informations diverses

- Afin d'assurer l'entretien des vestiaires du terrain de football sis à Haudainville, Madame Odette ZIENKIEWICZ, adjointe technique de 2^{ème} classe est mise à disposition de la Communauté de Communes de Verdun pour une durée de 3 ans à hauteur de 2 heures par semaine. Les frais engendrés par cette mise à disposition seront remboursés annuellement par l'Etablissement d'accueil.
- Monsieur KUTSCHRUITER fait le bilan de l'enquête faite auprès des Haudainvillois concernant les rythmes scolaires qui devront être mis en œuvre pour la rentrée 2014.
- La reprise des concessions étant effective, nous sommes en attente de l'entreprise GAILLARD pour les travaux. M. KUTSCHRUITER et M. SILVETTI ont entrepris un travail énorme afin de créer un fichier informatique reprenant toutes les concessions et les divers renseignements concernant les occupants.
- Il est envisagé de refaire tout le chauffage de l'église, celui-ci étant devenu obsolète. Plusieurs devis sont en cours d'étude.
- L'appel d'offre concernant la réhabilitation du presbytère est lancé. Les propositions des entreprises doivent être déposées pour le 16 septembre.
- Nouvel état d'avancement de la traversée de HAUDAINVILLE : Rue de Verdun pratiquement terminée. Les feux seront posés semaine 37 ainsi que l'enrobé de couleur.
- Concernant notre forêt, une demande de dédommagement a été demandée auprès du Ministère de la Défense concernant les contraintes générées par les activités militaires réalisées sur le champ de tir de Regret. Une indemnité de 3 000 € nous a été accordée.
- La commune et les Petits Anons organisent une marche de nuit le 14 septembre à 20h00.

DON DU SANG



Chaque année, des bénévoles œuvrent à la réussite des collectes de sang. L'établissement Français du sang remercie tous les donneurs pour leur générosité. Cette année, 21 personnes ont donné.

CENTRE AERE 2013

Cette année encore le centre de loisirs a remporté un vif succès. En effet, une soixantaine d'enfants d'Haudainville dont 5 enfants de Belrupt, se sont retrouvés chaque semaine du 8 juillet au 2 août sous la surveillance d'Hélène, directrice du centre, secondée par de jeunes animateurs et animatrices. Le beau temps étant au rendez-vous, les animations et sorties ont pu se dérouler sans problème.

RATICIDE

Nous rappelons à tous que si vous avez besoin de raticide, vous pouvez venir en mairie pour en retirer.

BOIS DE CHAUFFAGE - CAMPAGNE 2014



Rappel de certaines règles et obligations

Pour la délivrance de bois de chauffage de notre forêt communale, la municipalité d'Haudainville ne pratique pas l'affouage mais la cession.

La cession : Contrat de vente entre l'ONF et le cessionnaire. C'est un contrat de vente personnel. Le cessionnaire est responsable civilement et pénalement de tout délit et contravention, en respect du cahier des clauses générales de vente de bois à particuliers. Le nombre de particuliers est limité au nombre de lots mis en vente.

L'exploitation forestière est un travail dangereux et le port d'équipements adaptés est obligatoire, à savoir : port d'un casque de bûcheronnage, d'un pantalon anti-coupures, de chaussures ou bottes de sécurité, de gants prévus à cet effet et d'un outillage muni de tous les dispositifs de sécurité « tronçonneuse ».

Le cessionnaire ne peut être destinataire que d'un seul lot qu'il doit exploiter lui-même, comme le précise le contrat de vente.

Tout façonnage d'autres lots par le même cessionnaire peut être considéré comme commerce illégal soit « travail dissimulé par dissimulation d'activité » : infraction prévue et réprimée par les articles

L 8221-1, L 8221-3 et L 8224-1 du Code du Travail.

Toute revente de bois effectuée par le cessionnaire est strictement interdite.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sont reçues en mairie toute l'année et jusqu'au dernier jour ouvrable du mois de décembre. Les imprimés sont disponibles en mairie. Les jeunes gens âgés de 18 ans entre le 1er mars 2013 et le dernier jour de février 2014 peuvent venir s'inscrire.

2014 étant l'année des élections municipales et pour que votre inscription soit prise en compte en 2014, n'attendez pas la dernière minute et pensez à vous inscrire **avant le 31 décembre 2013**.

Merci de vous munir de votre carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.



TRACE DE LA BEHOLLE

La 21^{ème} Trace de la Béholle et le 7^{ème} Enduro des Loups ont eu lieu le dimanche 1^{er} septembre 2013 au départ de l'aérodrome du Rozelier avec plus de 1000 participants.

C'est avec un beau soleil que près de 700 vététistes se sont lancés à partir de 8h15 sur les circuits VTT de 25, 35, 50, 70 et 90 km et sur les 3 raids chronométrés faisant partie du Trophée EREC. 300 marcheurs ont randonné dans les bois communaux et ceux de Sommedieu avec au choix 3 circuits : 9, 13 et 18 km.

Pour obtenir plus d'informations sur les classements et obtenir les photos, consulter le site de la Beholle : <http://lesloupsdebelrupt.com/trace-de-la-beholle/>

Bravo aux nombreux bénévoles qui ont aidé à son organisation et aux participants.

TRACE DE LA BÉHOLLE

DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE

Départ de l'AERODROME DU ROZELIER à 5 minutes de Verdun



MARCHE DE LA CHIFFOUR 9km - 13km- 18 km nombreux ravitaillements et petite restauration

OBLIGATION DE RAMONAGE !

La fumée produite par la combustion de bois, de charbon ou de fuel se refroidit en montant dans le conduit et forme la suie qui se dépose sur les parois de la cheminée.

Pour enlever cette suie, il faut donc faire un ramonage.

Le ramonage, c'est une action mécanique qui consiste à passer un hérisson sur toute la longueur de la cheminée afin de s'assurer que rien ne la bouche.

Le ramonage est obligatoire une fois par an pour les conduits d'évacuation gaz et deux fois par an pour les conduits bois, charbon ou fuel. En cas de problème, votre assureur vous demandera un certificat de ramonage. Votre tranquillité d'esprit et votre sécurité ne valent-elles pas un ramonage fait par un professionnel ? En plus, si votre installation est propre, il y a un meilleur tirage et vous faites des économies de combustible.

En théorie, les assurances devraient vous couvrir en cas d'incendie. Mais méfiez-vous !

Le ramonage effectué par un professionnel étant obligatoire le "défaut d'entretien par ce professionnel" pourra être invoqué.



FETE PATRONALE ST-SYMPHORIEN DU 25 AOUT 2013

Fidèles au poste depuis de nombreuses années, la famille Goreau et Mme Colson (forains de métier) ont installé, rue Grande, leurs manèges et stands afin de permettre un dernier moment de divertissement avant la rentrée malgré un temps maussade cette année.

Concours de quilles et jambon grillé au bar « Le Sagittaire »

Résultats du concours de quilles :

1^{er} prix, avec 17 points, M. PERSNER gagne un bon d'achat.

2^{ème} prix, avec 17 points, M. MARRE gagne un bon d'achat.

3^{ème} prix, M. SCHEMYTE gagne un jambon.

Un grand bravo aux gagnants et tous les participants.

RENTRÉE À L'ÉCOLE D'HAUDAINVILLE

C'est dans la bonne humeur que les 148 élèves ont effectué la rentrée à l'école du village baptisée Edgar Gascon.

Quatre nouveaux enseignants ont été nommés pour cette année : Mme Hurlain en charge du CE1/CE2, M. Kasproicz en charge du CE2/CM1, Mme Escalon en charge du CM1/CM2 et enfin Mme Weber assurant les compléments de service sur l'école.

Outre ces nouveaux venus, les élèves ont pu retrouver Mme Morville en Toute Petite, Petite et Moyenne Section assistée par Magalie Wrigley (ATSEM), Mme Florimont en Grande Section et CE1 ainsi que M. Rouyer, directeur en charge de la classe de CP.

Concernant les services périscolaires, Isabelle Wrigley remplace provisoirement Evelyne Mouflin et accueille les enfants à la garderie de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h00. Le service de cantine est également toujours disponible, les repas étant pris à la tisanerie de l'espace culturel intercommunal.

TRANSFORT SCOLAIRE

Les horaires sont affichés en mairie, mais ils sont également consultables sur le site internet du Conseil Général :

<http://www.meuse.fr/index.php/ged/detail?group=198&doc=1987>

UN 14 JUILLET ENSOLEILLE !

Contrairement à l'an passé, c'est sous un grand soleil qu'a eu lieu la fête traditionnelle du 14 juillet.

Le concours de pêche s'est déroulé en matinée et quelques poissons suicidaires ont pu être attrapés malgré le passage de bateaux de plaisance.

Après un repas républicain convivial, le concours de pétanque et diverses animations pour les enfants se sont déroulés dans la bonne humeur.

Pour clore cette belle journée, les participants ont eu droit à un magnifique concert de notre groupe local «Nappage Nocturne».

Merci à tous et plus particulièrement aux Petits Anons et aux bénévoles.



Allez, on y va... on ne boude pas son plaisir et on s'inscrit aux activités de la Béholle.

Les activités démarrent au **15 septembre**....

Toute une équipe de bénévoles et de personnes rémunérées est là pour encadrer et animer les activités de l'association. Il suffit de s'inscrire à la Béholle (8 € pour l'année) et à l'activité qui vous intéresse (ajouter le tarif annuel correspondant ci-dessous). Les activités ont lieu généralement pendant les périodes scolaires, sauf pour le club de l'amitié ou la peinture qui sont également proposés hors périodes scolaires (à voir avec les animateurs ou les responsables)

- **La peinture** à l'espace culturel les mardis de 13h30 à 17h30 et vendredis de 8h30 à 12h00. Activité encadrée par Yves Jadot et animée par Jean-Pierre de la Faye (tous deux bénévoles) Tarif : 8 € mais les places sont comptées...
- **Le théâtre** à l'espace culturel le lundi de 20h à 22h pour les adultes, le mardi de 19h45 à 20h30 pour les jeunes et le vendredi de 18h45 à 19h45 pour les ados (à partir de 14 ans). Les animatrices Céline Bee, Guylaine Petitjean et Isabelle Pérard sont bénévoles. L'activité est encadrée par Annick Dur, également bénévole mais démissionnaire au 31 décembre 2013. Qui se sent d'attaque pour lui succéder ? Tarif : 8 € mais les places sont comptées....
- **Le club de l'amitié** pour jouer entre autres à différents jeux de société à l'espace culturel le jeudi de 14h00 à 18h00. L'activité est encadrée bénévolement par Marie-Thérèse Somorowski. L'activité est gratuite et ouverte à toutes et à tous !
- **Le tennis de table**, à la salle polyvalente le vendredi de 20h à 22h. L'activité, débutant ou confirmé, loisir ou compétition, est encadrée et animée bénévolement par Joël Petitjean. Tarif (y compris licence) : 42€ en compétition adulte et 17 € en loisir.
- **La danse/chorégraphie, la zumba et bientôt la gymnastique**, bref, toutes les activités qui tournent autour de la danse et la gymnastique sont encadrées bénévolement par Karine Jeannesson (06.85.76.40.61) et animées par Emilie (chorégraphie), Virginie (zumba) et bientôt Sarah (gymnastique) toutes trois rémunérées.
 - **Danse/ chorégraphie** : le mercredi de 17h15 à 18h15 pour les enfants et de 18h15 à 19h15 pour les ados à la salle polyvalente.
Tarif (y compris la licence) : 67€ pour un créneau horaire annuel
 - **Danse/chorégraphie** : le mercredi de 20h15 à 21h15 pour les adultes à la salle polyvalente.
Tarif (y compris la licence) : 87€
 - **Zumba** : le jeudi de 21h à 22h00 à la salle polyvalente.
Tarif (y compris la licence) : 97€ mais attention les places sont comptées...
 - Nous souhaitons redémarrer l'activité **gymnastique**. Toutes celles et ceux qui sont intéressés sont conviés **vendredi 4 octobre à l'espace culturel à 20h00**. En fonction du nombre de personnes intéressées, nous envisagerons ou pas le redémarrage de cette activité.
Tarif : 87 €

L'association a regroupé 128 personnes pour la saison 2012/2013 (dont 68 Haudainvillois).

S'inscrire à la Béholle, c'est un moyen de découvrir les habitants du village, de partager une activité sympathique et de se bouger !

Le bureau est composé de Sonia Allalène (présidente), Sandrine Germund (secrétaire) et Guylaine Petitjean (trésorière). N'hésitez pas à venir vous investir, toutes les bonnes volontés seront accueillies à bras ouverts... On vous attend... La prochaine assemblée générale aura lieu en janvier 2014, le bureau et les responsables devront être (ré) élus et nous devons trouver le ou la responsable théâtre... Des informations vous parviendront sur le petit journal de la commune ainsi que par affichage à l'école, la mairie, l'espace culturel et la salle des fêtes.

A très bientôt !

Nous contacter :

Sonia Allalène 06 09 53 04 83 ; Sandrine Germund 06 78 76 97 92 ; Guylaine Petitjean 06 76 17 84 95

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00 au sein de l'espace culturel intercommunal. Les locaux de 38m² accueillent un fonds d'ouvrages récent, varié et tout public. Un coin lecture a été spécialement aménagé pour les plus jeunes. L'accueil est assuré par un agent du service des bibliothèques/discothèque de la Communauté de Communes de Verdun. Les ouvrages peuvent être consultés sur place ou empruntés par les lecteurs.

Espace informatique

Très prochainement il vous sera proposé :

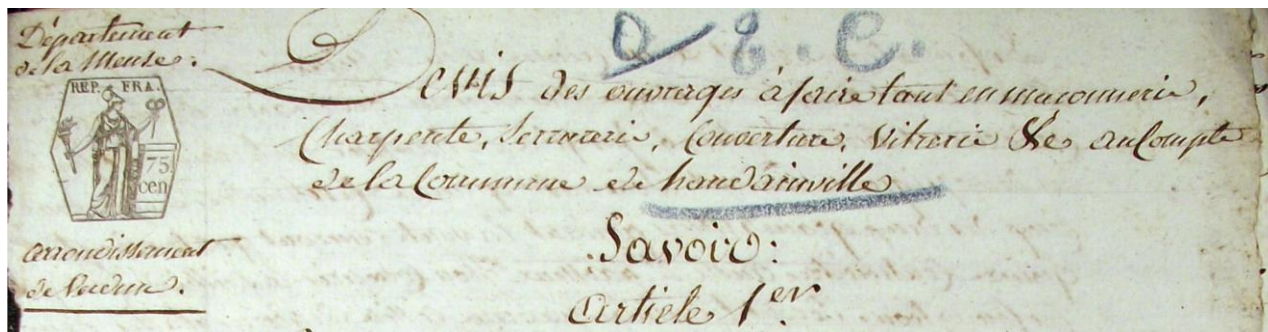
- formation musicale pour la musique assistée par ordinateur,
- formation à la vidéo et à la fabrication d'objets par ordinateur.

Espace bibliothèque/vidéothèque

- diffusion de films,
- acquisition d'un fonds gros caractères,
- rencontre avec un auteur pour parler des livres.

Un peu d'histoire grâce aux archives départementales :

Ci-dessous des informations datant de 1805 retrouvées par Mrs ROUSSEL et JADOT



Devis des ouvrages à faire au compte de la Commune de Haudainville

.....
Article 4°

Réparations de Chemins Vicinaux

Le ruisseau venant de Belrupt allant au moulin d'Haudainville se trouve en grande partie obstrué, il est nécessaire pour lui rendre son écoulement de le faire curer depuis le pont de Belrupt jusqu'au petit pont dit boquet les bords de ce ruisseau seront aussi redressés et recoupés en talus de manière que le dit ruisseau ayant un mètre de largeur sur le fond et au moins trois mètres de largeur par le haut, les décombres provenant de ce curement et redressement seront transportés sur les parties les plus basses des bords du dit ruisseau, les décombres qui se trouveront de sable ou mêlés de pierraille, seront transportés cassés et arrangés sur le chemin riverin aux endroits les plus dégradés et les plus bas à fin de la rendre praticable.

Le chemin dit venant du bois de Somdieux aboutissant à la rue haute de Haudainville est en grande partie dégradé par le courant des eaux pluviales, pour éviter cette dégradation journalière, on construira un fossé depuis la première borne de la haie dit robert placée sur le bord du dit chemin jusqu'à la carrière au dessous à fin d'y conduire les eaux, le fossé aura au moins quinze décimètres de largeur par le haut sur cinq décimètres d'ouverture par le bas, il sera creusé en ligne droite depuis la carrière jusqu'au dit chemin sur une profondeur de cinq décimètres, on construira en partie haute une rigole ou cassis traversant le dit chemin suivant la direction de la dite carrière, ce cassis aura au moins quatre mètres de largeur, partagé en deux pentes sur dix mètres de longueur, cette partie de chemin sera rechargée de douze mètres cubes de pierraille cassés suivant l'usage arrangés avec bombement et recouvrant les bords du pavé du cassis, le déblai du fossé sera régalé sur les bords de manière à ne former aucune monticule, les décombres qui se trouveraient de pierraille seront transportés sur le dit chemin aux endroits les plus dégradés cassés et arrangés suivant les pentes et bombement du dit chemin.

Trente fructidor de l'an 13 = 17 septembre 1805

COMMUNICATION DE LA PRÉFECTURE AUPRÈS DES MAIRES RELATIVE AU DÉMARCHAGE À DOMICILE

Depuis 2011, le service consommation, sécurité des produits non alimentaires, action économique est régulièrement sollicité par des consommateurs au sujet d'agissements de sociétés qui démarchent les consommateurs à leur domicile, vendent des prestations ou des produits (construction notamment) très onéreux et les mettent dans des situations financières critiques voire les amènent au surendettement.

Ces sociétés utilisent des techniques de vente éprouvées, qui dans le meilleur des cas, sont à la limite de la légalité en matière de respect des règles de démarchage. En 2013 il a été constaté une recrudescence de plaintes dans le secteur de pose de panneaux photovoltaïques.

Qui plus est, les populations cibles sont principalement des personnes âgées, plus facilement influençables, impressionnables et vulnérables.

Aussi, il nous est apparu nécessaire d'envisager une action préventive d'information à destination des maires et des consommateurs afin de les prémunir contre les méthodes de ventes utilisées.

Dans un premier temps, il a été procédé à un communiqué de presse.

Après réflexion et suite à la demande d'informer tous les maires de MEUSE par Madame la Préfète, nous vous proposons un mode de communication moins formel et plus explicite pour les consommateurs.

Aussi vous trouverez ci-après une synthèse pratique sur la réglementation applicable et les attitudes à adopter dans le cadre d'un démarchage à domicile par des sociétés auprès de vos administrés ou pour vous-même dans le cadre des activités de la mairie. En effet, dans certaines circonstances, la protection des consommateurs s'applique au professionnel lorsque le produit ou service objet du démarchage n'est pas en relation directe avec son activité, comme par exemple la pose d'un système d'alarme ou de panneaux photovoltaïques.

LA REGLEMENTATION DONNE DES ARMES POUR SE DEFENDRE, UTILISEZ- LES.

1) Le démarchage doit respecter des règles de formalisme

- La personne qui opère le démarchage (identité) doit être clairement identifiée afin de pouvoir savoir à qui vous avez affaire.
- Le nom et les coordonnées de la société pour laquelle cette personne travaille
- L'obligation d'apposer sur le document la date de signature du contrat. Cette date doit être apposée par le client de sa main pour éviter que le démarcheur antidate le document.
- Le démarcheur n'a pas le droit d'encaisser la moindre somme (en liquide ou par chèque) d'où l'importance d'éviter que le vendeur puisse antidater le contrat.
- La possibilité de se rétracter doit clairement figurer et les modalités de rétractation doivent être expliquées. Il doit y avoir un bordereau de rétractation détachable et l'indication de l'adresse où il faut l'envoyer.
- Lorsqu'un crédit est proposé celui-ci doit impérativement figurer sur le contrat pour qu'il soit lié à l'achat.
- Les travaux et les équipements objet du contrat doivent être clairement définis.
- Les produits ne doivent pas être livrés ni la prestation de service exécutée avant la fin du délai de réflexion. C'est aux risques et périls du vendeur, à charge pour lui de récupérer la marchandise.

2) Utiliser le temps accordé par le délai de rétractation

- Le délai de réflexion doit être mis à profit pour évaluer la portée de l'engagement pris.
- Comparer les prix des professionnels du secteur.
- Echanger avec des connaissances, des voisins qui ont fait des travaux identiques.
- Demander conseil à son entourage, amis, famille. C'est un motif légitime pour prendre ou reprendre contact.
- Assurez-vous de la réalité des subventions ou des crédits d'impôts annoncés par le démarcheur et de votre éligibilité.

LES METHODES RECURRENTES DE CERTAINS DEMARCHEURS DOIVENT VOUS ALERTER

Les entreprises de démarchage pour lesquelles nous sommes saisis travaillent le plus souvent dans le secteur du bâtiment. Voici quelques exemples de leurs manières de procéder.

Elles proposent la réalisation d'opérations de rénovation : changement de fenêtres, d'huisseries, porte de garage, installation de chauffage, pompe à chaleur, poêle à bois, installation de panneaux solaires.

Les investissements engagés sont lourds, plusieurs milliers d'euros.

Elles interviennent sous couvert de vérifier l'éligibilité au rachat de la production d'électricité photovoltaïque par EDF et vous font signer en réalité un bon de commande.

Ces sociétés proposent le financement de ces investissements par le recours au crédit qui selon elles permettent les travaux quels que soient les revenus des clients et leur taux d'endettement.

Lorsqu'elles ont un bon client, elles reviennent plusieurs fois de suite et proposent de nouveaux investissements, de nouveaux travaux, des regroupements de crédits qui endettent les ménages. Qui plus est, les mensualités annoncées oralement par le vendeur sont souvent sans rapport avec les sommes à rembourser.

Les crédits proposés ne sont pas affectés à l'achat du bien et ne figurent pas sur le contrat de vente qui précise que l'achat se fait au comptant. Le client ne peut pas se rétracter s'il n'obtient pas le crédit.

CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE :

N'hésitez pas à faire valoir votre droit de rétractation :

Si vous estimez que le contrat n'est pas suffisamment clair ou qu'il manque des éléments.

Si les éléments recueillis pendant le délai de réflexion vous permettent d'établir que le prix à payer est trop important.

Si votre entourage à l'aide de bons arguments, déconseille de prendre de tels engagements.

Rétractez-vous si :

- Il vous est proposé un financement à crédit alors que le contrat stipule un paiement comptant.
- Le financement se fait à crédit mais aucun document concernant le crédit ne vous a été communiqué.
- Un acompte vous a été demandé.
- Vous avez l'impression d'être obligé de payer. Par exemple, lorsque le produit est livré avant la fin du délai de réflexion.

CONCLUSION

En ces temps de crise, les démarcheurs n'ont pas de scrupules.

N'hésitez pas, vous êtes en droit de changer d'avis et de vous rétracter pendant le délai de réflexion.

Certains investissements sont très lourds, ils vous engagent pendant de nombreuses années.

Réfléchissez avant de vous engager définitivement.

Si votre capacité de remboursement est insuffisante, cela peut vous conduire à une situation dramatique : le risque de surendettement ou de la vente du bien immobilier est réel.

Ne pas se laisser abuser par un démarcheur bien gentil qu'on craint de contrarier.

Il est possible de se rétracter puis de revenir sur sa décision. Si vous souhaitez néanmoins réaliser les investissements initialement proposés par le démarcheur, ce dernier se fera un plaisir de revenir vous voir pour vous proposer un nouveau contrat à prix négocié.